

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article915>



Stage syndical du lundi de Pentecôte : le coup de force de l'administration !

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Stages de l'année scolaire 2004-2005 -



Date de mise en ligne : mardi 3 mai 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pour réagir au hold up gouvernemental du lundi de Pentecôte férié, la FSU 89 a prévu, depuis début mars, d'organiser un stage syndical le lundi 16 mai.

Les demandes d'autorisation d'absence pour participer à ce stage sont très nombreuses : plus de 200 pour le second degré et plus de 350 pour le premier degré. Ces nombres importants montrent, si besoin en était, que l'initiative de la FSU répond à une réelle envie des collègues :

â€” de ne pas travailler le lundi de pentecôte,

â€” d'apporter au gouvernement une réponse « originale » à cette énième attaque des droits des salariés,

â€” de débattre avec la FSU 89 des moyens pour améliorer l'école dans notre département (thème du stage).

Or, suivant en cela les consignes gouvernementales selon lesquelles « *ce n'est pas la rue qui gouverne* » et « *la loi a été votée, il faut l'appliquer* », **le rectorat de Dijon et l'Inspection académique de l'Yonne ont réagi vendredi 29 avril après-midi de manière violente et tout à fait scandaleuse : les départs en stage ont, à quelques exceptions près, été refusés.**

– **Dans le premier degré**, alors qu'elle avait accepté toutes les demandes d'autorisation d'absence pour le stage FSU du 16 mai, l'Inspection académique a envoyé en urgence vendredi un courrier à 350 instituteurs et professeurs des écoles du département leur refusant le départ en stage le 16 mai.

– **Dans le second degré**, des fax sont arrivés en fin d'après-midi le 29 avril dans les collèges et lycées interdisant le départ en stage au motif suivant : "*les nécessités du service s'y opposent*" "*compte tenu du nombre de demandes dans l'académie pour la même date du 16 mai*"... Les courriers étaient signés par le Secrétaire général du rectorat.



Compte tenu des informations que nous avons et après contact avec le responsable DPE du rectorat (muet...), il nous est impossible de déterminer sur quels critères ont été choisis les collègues qui sont autorisés à partir :

– pas sur l'ordre alphabétique,

– pas sur l'antériorité des demandes (les 1ères déposées ne sont pas nécessairement celles satisfaites)

– pas sur l'appartenance à telle discipline ou telle autre

– pas sur le nombre de congés déjà accordés (certains, non syndiqués, n'ont jamais rien demandé et sont refusés, d'autres, déjà demandeurs de stages cette année peuvent partir)

– ...



Il nous faut maintenant « gérer » cette situation inédite en tenant compte d'éléments multiples et parfois contradictoires, que nous ne maîtrisons pas tous :

– L'administration semble « dans les délais » pour refuser le départ en stage. L'article 3 du décret qui régit les congés pour formation syndicale précise en effet : « *La demande de congé doit être faite par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.* »

– Plusieurs réunions des instances syndicales et intersyndicales sont prévues les 2 et 3 mai, mais nous pouvons supposer déjà que, a minima, il y aura un mot d'ordre de grève déposé pour le 16 mai par le SNES (ou la FSU, ou au mieux toutes les fédérations de l'EN, voire de la Fonction Publique) sur une plateforme débordant largement la

revendication du lundi de Pentecôte férié.

– Les collègues du département (1er et second degré, enseignants et non enseignants) que nous avons joints hier, après l'annonce du refus, dans leur très grande majorité :

â€” nous ont redit que le stage du 16 mai était une très bonne idée ;

â€” ne veulent pas aller travailler « normalement » le 16 mai ;

â€” sont particulièrement remontés contre la décision du recteur ;

â€” lors des CAPA qui se sont tenues la semaine dernière (contestation de note des certifiés et CPE), le rectorat a été plutôt inflexible : peu de recours ont eu gain de cause, contrairement aux autres années, attitude très réactionnaire, y compris des chefs de service jusque-là jugés plutôt « pas trop mal ».

Tout cela, plus la réaction très violente du gouvernement lors du mouvement de 2003 (aucun cadeau sur les journées de grève) et actuellement (ordre de Dutreil, ministre de la Fonction Publique, d'interdire toute journée RTT le 16 dans la fonction publique), nous met devant un choix difficile...

â€” les collègues restent demandeurs d'une action originale sur le lundi de Pentecôte,

â€” mais une action originale (arrêt maladie pour allergie au lundi de Pentecôte travaillé par exemple, ou départ en stage malgré le refus de l'administration), risque de se retourner contre les collègues (on leur comptera une journée de grève).

Depuis vendredi après-midi, les militants du SNES académique, de la FSU départementale, réfléchissent à des solutions alternatives à proposer aux collègues pour « **ne pas faire du lundi 16 mai un jour de travail comme les autres** ».

Une conférence téléphonique se tient lundi soir entre les 4 sections départementales du SNES, un bureau FSU 89 se tiendra mardi soir au cours duquel une décision sera arrêtée (consulter le site ou vos messages électroniques mercredi dans la journée pour être informé des derniers développements de... l'affaire !).



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignants de Second degré
